

**Notice de remplissage**  
**CERTIFICAT D'INTEGRATION**  
**DE L'ACCORD RELATIF AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS**  
**EN MATIERE DE DEFENSE**  
**CERFA N°16201\*01**

Toutes les rubriques du certificat d'intégration doivent être remplies.

En déposant un certificat d'intégration, l'opérateur accepte que les autorités françaises partagent les informations qui lui sont communiquées dans le cadre de la demande de licence associée, avec des organismes gouvernementaux des Etats signataires de l'accord relatif au contrôle des exportations en matière de défense, si nécessaire, afin de vérifier la bonne application dudit accord.

L'opérateur doit inclure cette déclaration d'intégration de l'intégrateur dans ses documents commerciaux.

### **Rubrique A – Contractants**

Destinataire :

Le destinataire est le cocontractant (situé dans un Etat signataire de l'accord relatif au contrôle des exportations) du fournisseur (français) et/ou le premier destinataire des produits qui peut exercer une influence directe ou indirecte sur les produits ou leur utilisation.

Intégrateur :

L'intégrateur (situé dans un Etat signataire de l'accord relatif au contrôle des exportations) est la société/entité qui intègre les produits dans un système. Le destinataire et l'intégrateur peuvent être identiques.

Fournisseur :

Le fournisseur est l'entreprise française qui sollicite le destinataire et l'intégrateur, en vue de lui faire signer le certificat d'intégration.

### **Rubrique B – Produits**

Description des produits :

Les "produits liés à la défense" désignent les produits référencés dans la liste commune des équipements militaires de l'UE (EU Common Military List).

Les produits désignés peuvent comprendre tout type de matériels, logiciels, données techniques échangées, notamment dans le cadre de prestations de service – formation, documentation, assistance technique, présentation – qu'il soit délivré sous forme tangible ou intangible.

Quantité/poids :

Les quantités et le poids doivent être libellées dans l'unité indiquée dans la licence.

Valeur totale :

Par "valeur" d'un matériel, on entend les frais facturés au destinataire. Cette valeur ne comprend pas les frais logistiques ou les frais liés aux activités de maintenance, à la formation et aux services de réparation concernant les produits de la rubrique B ainsi que les pièces de rechange ou autres équipements correspondants.

## **Rubrique C – Déclaration d’engagement en matière d’intégration des produits**

### Intégrer :

« Intégrer » signifie que des produits sont incorporés dans un système qualifié par voie de transformation ou d'ouvrison substantielle et économiquement justifiée au sens de l'article 60, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (JO L 269 du 10 octobre 2013), ci-après dénommé « système final ».

### Système final :

Le système final est le système d'armement final dans lequel les articles concernés doivent être intégrés et qui peut :

- Rester dans un Etat signataire de l'accord relatif au contrôle des exportations en matière de défense ;
- Etre exporté ou transféré depuis un Etat signataire vers un destinataire final situé dans un autre Etat.

## **Rubrique D – déclaration de *minimis***

### Calcul de la part de *minimis* :

L'intégrateur final établira la part de valeur française des produits liés à la défense dans le système final. Pour cela, l'intégrateur final prend en compte toutes les parts reçues. Pour chacun de ses fournisseurs directs représentant plus de 2 % de la valeur totale du système final, l'intégrateur final vérifie quelle part de cette fourniture provient de France directement et prend en compte cette part.

## **Rubrique E – Déclaration d'utilisateur final**

### Utilisateur final :

L'utilisateur final est le destinataire final du système final, qui peut être implanté dans :

- Un Etat signataire de l'accord relatif au contrôle des exportations en matière de défense ;
- Un autre Etat vers lequel le système final est exporté ou transféré.